

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 10

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les banques cantonales qui viennent en tête en 1906 et 1913 ont été devancées depuis la guerre par les huit grandes banques, qui sont devenues les groupes de banques les plus importants et qui se développent chaque année davantage. Le total de leurs écritures a quadruplé depuis 1906, tandis que celui des banques cantonales n'a pas tout à fait triplé, et les autres groupes de banques ne suivent qu'à une grande distance. Depuis 1913 tous les autres groupes de banques voient baisser leur part (en pour-cent) au bilan total de toutes les banques; il n'y a que les grandes banques qui purent améliorer leur part (en pour-cent), qui a fait un bond formidable de 26 à 37 %.

Ce développement donne à réfléchir. Les banques suisses se trouvent dans une *phase de concentration* progressant rapidement. Les instituts bancaires petit et moyens (caisses d'épargne, banques locales et moyennes, mais aussi les banques hypothécaires) reculent constamment en nombre et en étendue. Les banques cantonales restent stables en ce qui concerne l'importance, c'est-à-dire qu'elles croissent seulement en étendue, à l'instar de toutes les affaires de banque. Par contre les grandes banques s'accaparent le domaine abandonné par les petites et moyennes banques, en d'autres termes elles les supplantent et accroissent leur influence dans le monde de la banque et dans toute l'économie publique. Cette influence est en réalité encore bien plus grande qu'elle ne ressort du bilan (37 pour-cent). Par des rapports financiers étroits avec les grandes sociétés industrielles, les sociétés d'assurance et les trusts, une puissance considérable passe aux mains de quelques directeurs et conseils d'administration des grandes banques qui sont en train de devenir un grand danger pour les intérêts politiques et économique généraux du pays.

Mouvement ouvrier

En Suisse.

OUVRIERS METALLURGISTES ET HORLOGERS Les manœuvres-fondeurs de la *fabrique de machines Oerlikon* avaient demandé une augmentation de salaire de 10 % et l'octroi d'un supplément de 25 % pour les heures supplémentaires. La réponse et les concessions faites par l'entreprise ne donnèrent pas satisfaction. Les manœuvres entrèrent en grève, et les fondeurs et noyauteurs furent ensuite lock-outés.

L'Office cantonal de conciliation s'était occupé du conflit et avait présenté une proposition inacceptable pour les ouvriers. Quelques concessions ayant pu être obtenues par des négociations directes, la majorité de l'assemblée des ouvriers intéressés se prononça pour la cessation de la grève. D'après l'entente conclue, la moitié des grévistes obtient une augmentation de salaire de 4 centimes. Pour les quatre premières heures au delà de 48 heures, la firme payera désormais un supplément de 10 %.

La grève des boîtiers or a commencé le 22 septembre, à La Chaux-de-Fonds et au Locle. A partir du 29 septembre, le lock-out décrété par le Syndicat patronal a étendu le mouvement aux places de Saignelégier, Noirmont, Tramelan, Bienne, Granges et Neuchâtel. Les ouvriers de St-Imier ayant reçu la quinzaine trop tard, n'ont été lock-outés qu'à partir du 6 octobre. 1000 ouvriers participent au mouvement, sur 1100 environ que comptent les ateliers de boîtiers or, en Suisse. Les bijoutiers fabriquant la boîte ne sont pas touchés. A La Chaux-de-Fonds, ils sont liés par un contrat collectif. Ceux de Genève ne sont pas touchés par la grève ou le lock-out, ainsi d'ailleurs que les boîtiers or de cette ville.

L'Office de conciliation neuchâtelois a soumis aux parties avant la fin de la quinzaine remise par les ouvriers, les propositions de conciliation suivantes: 1^o trois jours de vacances payées en 1928; 2^o six jours de vacances

payées à partir de 1929; 3^o renouvellement de l'ancien contrat collectif. Tandis que les ouvriers acceptaient ces propositions, les patrons les repoussaient.

L'Office cantonal fut alors chargé, par le Département fédéral de l'économie publique, appelé par le Conseil d'Etat neuchâtelois, d'intervenir en qualité d'office intercantonal de conciliation, le conflit s'étendant en dehors des limites du canton de Neuchâtel, par suite de la menace de lock-out. Les deux membres patronaux de l'office intercantonal proposèrent d'accorder un jour de vacance en 1928, six jours à partir de 1929, et le renouvellement du contrat collectif. Un délégué ouvrier vota contre cette proposition, tandis que le second s'abstint. Elle fut donc acceptée par l'office à la majorité de fortune de deux voix patronales. Mais le comité patronal la repoussa encore, et communiqua immédiatement aux ouvriers des contre-propositions que ceux-ci rejetèrent à une énorme majorité. Notons, à ce sujet, que les journaux bourgeois et neutres répandirent une version absolument contraire à la vérité. Ils racontèrent que les ouvriers avaient accepté cette dernière proposition de l'office qui, disaient-ils, « leur donnait évidemment satisfaction », tandis que les patrons la repoussaient. Il était évidemment trop pénible pour ces informateurs impartiaux de signaler que les patrons désavouaient leurs propres délégués.

Le Département fédéral de l'économie publique chargea l'office intercantonal de rendre un jugement arbitral ne liant pas les parties. C'était, en somme, inviter celui-ci à faire de nouvelles propositions de conciliation. Les membres neutres de l'office étaient changés. M. J. Krebs était nommé président. Il était assisté de M. Léon Muller, secrétaire de la Chambre cantonale du commerce. Ouvriers et patrons leur adjoignaient trois représentants de chacune des parties. Après deux jours de débat, l'office rendit la sentence suivante:

« 1^o décide le renvoi de l'examen de la question des vacances avec celui du contrat collectif à conclure entre parties; 2^o invite les parties à entrer immédiatement en relation pour la conclusion d'un nouveau contrat collectif sur la base de celui du 7 avril 1925, les points litigieux devant, au cas où une entente amiable ne pourrait se faire, être soumis au Tribunal arbitral prévu par le contrat collectif. »

Les derniers pourparlers entre délégués ouvriers et patronaux ont eu lieu le 2 octobre au Buffet de la gare de La Chaux-de-Fonds. La grève est arrivée au point délicat, on peut même dire dans une impasse, du fait de l'intransigeance absolue des patrons de l'industrie de la boîte d'or. Ces messieurs n'ont consenti à aucune modification, si légère soit-elle, de leur point de vue au sujet des vacances.

Les ouvriers monteurs de boîtes or sont, pour leur compte, absolument déterminés à ne pas céder d'un pouce dans leurs justes revendications. L'entente serait possible, d'autre part, à propos du contrat collectif. Les négociations entamées jusqu'au 3 octobre sur les diverses rubriques du nouveau contrat ont été poussées assez loin.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une entrevue, convoquée par le Conseil d'Etat neuchâtelois, aura lieu samedi 6 octobre à La Chaux-de-Fonds.

OUVRIERS DU BOIS ET DU BATIMENT. Depuis longtemps les *poseurs de parquet de Berne* étaient en pourparlers avec les patrons au sujet de la conclusion d'un contrat de travail uniforme. Cependant ces derniers ne se montrèrent nullement disposés à entrer en matière sur les revendications des ouvriers, mais posèrent des conditions telles que leur acceptation aurait

signifié une baisse de salaire pour la plupart des ouvriers. La grève fut déclenchée; elle fut menée d'une manière exemplaire.

Après une durée de deux semaines, un contrat de travail fut conclu, lequel établit des conditions de travail uniformes pour toutes les entreprises et tous les ouvriers. La durée hebdomadaire du travail est fixée à 48 heures. Un salaire minimum de fr. 2.20 à l'heure est garanti aux ouvriers aux pièces. Il est accordé des suppléments pour les travaux exécutés au dehors. Le contrat apporte une amélioration des conditions de travail au 80 % environ des grévistes. Le travail fut repris le 24 septembre.

OUVRIERS DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DE L'ALIMENTATION. La grève des *ouvriers du port du Rhin à Bâle* est terminée. Il serait intéressant d'examiner en détail le déclenchement et la marche de ce mouvement qui fut sous l'influence de l'organisation dissidente communiste « M. T. L.-Union ». L'on ne peut guère s'imaginer tout ce que les communistes ont dit et écrit contre la F. C. T. A. et contre le secrétaire Pascher. Ce fut un exemple typique de la tactique syndicale communiste de déclarer une grève au moment où la navigation doit être interrompue comme que comme à cause des basses eaux.

Dans ces conditions — les entreprises se remplirent de briseurs de grève gardés par la police —, il ne restait à la F. C. T. A. rien d'autre à faire qu'à sauver ce qui pouvait encore l'être. Après l'échec des négociations entre la H. T. L.-Union et les patrons, il fut possible à la F. C. T. A. de conclure un contrat acceptable. Au point de vue matériel, les membres de l'organisation communiste se déclarèrent aussi d'accord, mais cela n'empêcha pas le *Basler Vorwärts* de parler de « trahison ». Lorsque l'organisation communiste eût approuvé le contrat conclu par la F. C. T. A. et que le célèbre stratège Kündig obtînt la bienveillante autorisation de signer aussi le contrat avec la F. C. T. A., l'on ne cessa de tempêter. Si le mouvement avait été compacte, il est évident que l'on aurait pu obtenir davantage et le présent cas ne sera pas le seul, car les patrons considèrent le moment venu, eu égard à l'action de scission des communistes, pour porter atteinte aux conditions de travail.

A l'Etranger.

Congrès de la Confédération générale des syndicats allemands.

La Confédération générale des syndicats allemands a tenu son XIII^{me} congrès du 3 au 7 septembre, à la Maison syndicale d'Hambourg. On y comptait 376 participants. Depuis le commencement à la fin, le congrès refléta l'image de l'unité. Les propositions présentées par le comité central et par les fédérations firent l'objet d'un examen approfondi, et presque toutes les décisions furent prises à une majorité frisant l'unanimité. La soi-disant « opposition » des communistes ne réunit, dans aucune votation, plus de trois voix.

L'ouverture du congrès fut malheureusement précédée d'un triste événement. La jeunesse des syndicats libres avait tenu à saluer le congrès des syndicats d'Allemagne, et s'était rendue à Hambourg même depuis les régions les plus éloignées. La manifestation projetée fut toutefois troublée d'une façon vraiment criminelle. Les communistes mobilisèrent leurs gens pour une contre-manifestation. C'est devant la Maison syndicale qu'eût lieu la rencontre, au cours de laquelle plusieurs membres de la jeunesse des syndicats libres furent grièvement blessés. L'indignation soulevée par cette lâche agression fut générale.

Le camarade Leipart présenta le rapport du comité central, en complément au rapport annuel imprimé. Il s'occupa particulièrement du développement économique de ces dernières années en Allemagne, de la lutte pour la réduction de la durée du travail et des luttes pour l'adaptation des salaires au coût de la vie, qui ne cesse de monter malgré l'augmentation de la production. Leipart déclara que « l'application en principe de la journée de huit heures a pu être obtenue en Allemagne et ne se heurtera plus à une forte résistance. Le problème proprement dit réside plutôt aujourd'hui dans l'autorisation légale de prolonger la journée de travail au delà de huit heures. »

Le rapporteur s'étendit longuement sur les conséquences de la crise intense de 1925 et 1926, en montrant les luttes qui en résultèrent pour l'organisation des bureaux de placement et de l'assurance-chômage. Il commenta brièvement les nouvelles lois concernant le droit ouvrier et souligna les efforts des syndicats pour soutenir efficacement les jeunes ouvriers et les apprentis. Des progrès réjouissants dans la réglementation tarifaire des conditions d'apprentissage sont constatés, notamment en ce qui concerne les vacances. Les syndicats doivent considérer l'organisation de la jeunesse et le mouvement de la jeunesse comme une question toujours plus importante pour eux. Le camarade Leipart intervint énergiquement pour que les fédérations prennent à l'avenir davantage de femmes de la profession pour l'exécution du travail administratif et leur donnent ainsi l'occasion de collaborer pratiquement dans tous les domaines.

L'importance particulière que les syndicats attribuent aux questions d'éducation ne ressort pas seulement du fait que le développement de l'éducation syndicale sera établi d'après des nouvelles directives. Les syndicats vont encore plus loin en insistant pour que l'éducation ouvrière soit comprise dans l'instruction publique et libre. Les syndicats considèrent une éducation de l'enfant et de l'adolescent dans un esprit libre, débarrassé de tous préjugés, comme la tâche prédominante.

Le président termina son rapport si bien documenté en soulignant encore une fois la nécessité de l'éducation économique et la culture intellectuelle pour les secrétaires de syndicats et pour tous les membres, et en remerciant les milliers de personnes au service du mouvement pour leur idéalisme et leur dévouement.

Ce fut un véritable plaisir d'entendre la discussion soulevée par le rapport annuel. Les critiques émises au sujet des différentes questions n'avaient rien de commun avec cette attitude agressive et blessante que l'on eût trop souvent l'occasion de constater aux congrès des dernières années. Des opinions divergentes s'entrechoquèrent bien par-ci par-là au sujet du meilleur chemin à suivre pour la conquête du pouvoir, mais tous les orateurs, peut-être à l'exception du porte-parole de l'« opposition », s'efforçaient de respecter les arguments et les convictions d'autrui. Toute la discussion fut des plus courtoise et animée de la volonté de servir le mouvement syndical. Des divergences de vues se manifestèrent surtout à l'égard des offices de conciliation. La proposition demandant que les sentences ne puissent être prononcées que sur la proposition des syndicats fut considérée comme allant trop loin, bien qu'elle fût brillamment motivée par ses auteurs. Après l'exposé final du deuxième vice-président, il fut donné décharge au comité central.

Le principal objet des délibérations fut sans contredit le discours de Naphtali et les débats sur la réalisation de la démocratie économique. Après avoir voué une attention soutenue aux problèmes économiques actuels, l'orateur déclara que la voie menant au socialisme ne peut être parcourue que pas à pas. Le chemin conduit à la démocratisation de l'économie dans

le sens le plus large du terme. La revendication de la démocratisation de l'économie signifie donc la lutte opiniâtre pour l'émancipation et le développement des forces culturelles de la classe ouvrière. La lutte contre l'autocratie du patronat doit être menée sur la base la plus large. La pénétration dans l'économie des sociétés de consommation et avant tout des coopératives de production des syndicats doit continuer d'être encouragée. La reprise des entreprises de production (entreprises en régie) par l'Etat et les communes, quoique l'influence des ouvriers y soit encore insuffisante, constitue aussi une étape de la démocratisation de l'économie. Le droit ouvrier et la législation sociale sont un autre facteur par lequel la démocratisation de l'économie peut être accélérée.

Le congrès se déclara d'accord avec cette formule. Mais l'adoption de celle-ci impose de nouvelles tâches aux syndicats. On s'en aperçu bien lors de la discussion sur les questions d'éducation syndicale. Ce furent surtout les conseils d'entreprise encore occupés dans les fabriques qui signalèrent le manque d'éducation appropriée et se prononcèrent catégoriquement pour une réforme fondamentale de l'enseignement public et professionnel. Il fut affirmé que les représentants de la classe ouvrière ne peuvent défendre les intérêts de leurs collègues que s'ils possèdent les qualités requises à cet effet. C'est pourquoi il fut revendiqué des cours d'enseignement systématiques, qui doivent servir en même temps à la sélection des éléments pour la fréquentation des établissements d'enseignement supérieur créés par les syndicats. Après la clôture du débat très intéressant sur les tâches d'éducation des syndicats d'Allemagne, les résolutions présentées par le comité central furent adoptées.

Le traitement du problème de la simplification et de l'autonomie de la législation sociale fut non moins intéressant. Le camarade Hermann Müller, rapporteur, tint un discours d'une forme impeccable, qui fut chaleureusement applaudi. Ses suggestions furent appuyées de tout côté dans la discussion qui suivit et il fut revendiqué une nouvelle augmentation du taux des secours. Dans la résolution adoptée il est d'abord rendu attentif aux revendications des congrès précédents et il est réclamé instamment la simplification de la législation sociale sur tout le territoire de l'Empire. Le congrès demande à nouveau la suppression de la tutelle des patrons et de la bureaucratie des autorités. Il est revendiqué en outre une transformation complète de la surveillance des arts et métiers. Celle-ci doit aussi être uniforme. L'application des dispositions légales dans ce domaine fut jusqu'à maintenant du ressort des différents Etats. Bien que ce soit l'Empire qui soit le pilier de toute la législation sociale, il est réservé des droits étendus aux Etats. Le congrès demande énergiquement la reprise de la surveillance du travail par le Reich.

Mais l'importance que revêtent actuellement les syndicats en Allemagne ne ressort pas seulement des décisions prises par le treizième congrès, elle se manifeste aussi par la présence des hôtes étrangers. Les représentants de douze pays assistaient aux délibérations du congrès d'Hambourg. Il faut encore y ajouter les nombreux représentants des autorités nationales et communales. Citons parmi ceux-ci le ministre de l'économie publique Curtius, le ministre du travail Wissel et le « petit ouvrier métallurgiste » Severing, ministre de l'Intérieur. Dans les allocutions des deux premiers ministres, il fut exprimé une pleine reconnaissance aux syndicats. On peut dire de ces discours ce que l'on veut, le fait n'en subsiste pas moins que le mouvement syndical en Allemagne a acquis une influence sur laquelle tous les gouvernements devront compter. Le discours de Severing fit une impression profonde parmi les délégués. C'est pourquoi j'aimerais en mettre un passage sous les yeux du lecteur.

Après avoir déclaré qu'il était fier d'avoir été ouvrier métallurgiste et qu'il se sentait encore maintenant plus syndiqué que jamais, Severing s'exprima en ces termes :

« Je souhaite que l'édifice de la république soit d'abord fortement consolidé. C'est là mon premier devoir. Il est vrai que la république est assurée dans le peuple, mais l'appareil administratif n'est pas encore établi solidement. Tant que cela ne sera pas le cas, il ne pourra être question d'une assurance idéale absolue de la république. Mais la base de la république que je préconise ne pourra pas être établie si nous ne faisons qu'un stage de quatre mois au gouvernement comme représentants ouvriers. Il nous faut pour cela au moins une législature. Nous ne désirons pas arriver au gouvernement à tout prix, et surtout pas si nous devons trahir ou abandonner des principes. Mais nous ne l'avons jamais fait jusqu'à présent, pas même dans la question du croiseur cuirassé. Il s'agit aussi ici d'une question de tactique et non pas de principe. Je ne veux cependant pas me présenter à vous aujourd'hui les mains vides, car je vous dirai que nous sommes déjà intervenus maintes fois depuis notre arrivée au gouvernement dans l'intérêt des travailleurs. Ce que le rapporteur sur les questions d'éducation revendiquait, peut déjà être effectué maintenant sous bien des rapports. C'est ainsi que je pense supprimer sur un point important le privilège des riches en matière d'éducation. Cette année j'ai déjà distrait dans mon ministère 1 $\frac{3}{4}$ millions de marks, dans le but de mettre des nouveaux moyens d'éducation à la portée des gens de condition modeste. J'ai économisé ces moyens ailleurs, je les ai prélevés sur les crédits pour la défense nationale. Le ministère de l'Intérieur estime que ces crédits sont superflus. »

Ce fragment de son discours montre que chaque position conquise par la classe ouvrière a une valeur pratique lorsqu'elle est utilisée judicieusement.

Le congrès fut pour tous les délégués et hôtes un événement dans toute la force du terme. Les congressistes purent emporter chez eux une foule de suggestions nouvelles. Le congrès a montré d'une manière éloquente la force d'une organisation unie et compacte. Il a rempli les participants de confiance et d'ardeur à la lutte et leur a donné la certitude que rien n'est fait en vain; le mouvement avance en dépit de tous les obstacles!

Congrès des syndicats anglais.

Le 60^{me} congrès des syndicats anglais qui eut lieu en septembre à Swansea, marque bien la fin de la période d'effervescence et d'expérimentation dans laquelle se trouve le mouvement syndical anglais depuis plusieurs années, et une nouvelle ère de travail pratique et fécond s'ouvre devant lui. L'influence des communistes fut définitivement ébranlée. La politique adoptée l'année passée par le conseil général ne fut pas seulement approuvée (par l'adoption du rapport par 3,075,000 voix contre 566,000), mais l'on décida même d'examiner les procédés des éléments perturbateurs au sein du mouvement syndical. La limite de la droite fut aussi distinctement tracée que celle de la gauche: l'Union des marins, dirigée par Havelock Wilson, fut exclue, parce qu'elle est une organisation de mineurs dissidente qui combat la fédération centrale et refuse de donner une déclaration comme quoi elle ne le fera plus. Par l'adoption du rapport, la participation du conseil général à la conférence commune avec les organisations patronales fut également approuvée. L'on voit très bien d'après le rapport que ces négociations avec les patrons ne signifient nullement un abandon du point de vue adopté jusqu'ici par le mouvement syndical; au contraire, elles permettent aux ouvriers de faire valoir leur influence et leur droit de collaboration dans

une plus grande mesure. Citons encore parmi les décisions prises celle concernant une prompte réorganisation dans le sens d'une concentration des organisations syndicales en fédération d'industrie. Elle fut adoptée par 1,864,000 voix contre 1,231,000.

Les syndicats anglais souffrent toujours de la crise et des répercussions de la grève générale. La diminution des effectifs se manifeste seulement maintenant. Nous publions ci-dessous le nombre des fédérations et des syndiqués dans les différentes industries d'après les indications qui sont faites dans le rapport au congrès:

	1927		1928	
	Nombre des fédérations	Effectif des membres	Nombre des fédérations	Effectif des membres
Mines	8	830,355	7	751,111
Industrie métallurgique	44	549,329	45	514,095
Chemins de fer	3	433,803	3	423,806
Industrie textile	29	423,251	28	410,667
Ouvriers de fabrique	2	451,618	2	407,660
Transport	5	417,142	4	356,321
Industrie du bâtiment	9	299,564	9	289,659
Commerce	8	164,652	8	168,559
Vêtement	8	162,288	8	160,350
Imprimerie, industrie du papier, etc.	12	95,277	12	135,072
Administration publique	13	167,916	6	29,688
Divers	27	168,799	28	167,854
	168	4,163,994	160	3,814,842

Economie sociale.

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents.

La statistique de l'Office fédéral du travail sur les salaires des ouvriers accidentés a paru heureusement plus vite que d'habitude. La documentation de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents concernant les salaires payés en 1927 a été mise en ouvrage et publiée dans le dernier fascicule des *Rapports économiques et statistique sociale*. Comme les années précédentes, nous donnons ici une comparaison entre les indications de salaire des dernières années et celles de 1913.

Gains journaliers moyens (en francs).

Groupes d'ouv. *	1913	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
C	7.80	13.64	15.22	16.82	16.68	16.03	15.86	15.81	16.08	16.08
Q	6.07	11.33	12.69	13.02	12.52	12.03	12.39	12.42	12.56	12.56
N	4.79	9.52	11.05	10.65	9.83	9.47	9.89	9.88	9.89	9.91
F	3.22	5.78	6.82	7.07	6.55	6.37	6.62	6.64	6.69	6.61
J	2.94	5.79	6.59	6.29	5.25	5.09	5.30	5.31	5.37	5.31

En général les gains journaliers de toutes les industries n'ont pas changé depuis 1926. Le gain journalier moyen des contremaîtres et des ouvriers qualifiés est exactement le même que l'année précédente; celui des ouvriers non qualifiés accuse une augmentation de 2 centimes et celui des femmes et des jeunes gens une baisse de 8, resp. 6 centimes. En 1927 les femmes et les jeunes gens ont perdu l'amélioration qu'ils avaient obtenue en 1925 et 1926.

* C = Contremaîtres, chefs d'équipes, maîtres-ouvriers. Q = Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés. N = Ouvriers non qualifiés. F = Femmes, au-dessus de 18 ans. J = Jeunes gens, au-dessous de 18 ans.